



Le Groupement forestier de l'Abeille au Mont Bouquet

Visite de la propriété de Monsieur Massot

par Cyrille NAUDY *

Présentation du site

Situé entre Alès et Uzès, dans le Gard, le massif boisé du Mont Bouquet culmine à 629 m d'altitude. Il couvre une grande superficie et fait l'objet d'un certain nombre d'activités sylvicoles et d'aménagements de protection contre les incendies. Il est également soumis à une fréquentation importante du public du fait de sa proximité des grands centres urbains (Alès, Bagnols sur Cèze, Nîmes et Uzès) et de l'attrait touristique et paysager qu'il présente.

La couverture forestière est importante. Elle est composée de zones de garrigue recouvertes de landes à Genêt (*Spartium junceum*), Cades (*Juniperus oxycedrus*) et Chênes Kermès (*Quercus coccifera*), des taillis clairsemés ou denses de Chêne vert (*Quercus ilex*) et de Chêne blanc (*Quercus pubescens*). Ces taillis sont encore en partie exploités. Le risque d'incendie est réel et le dernier feu de forêt remonte à 1987.

Les terres de polyculture sont présentes dans les fonds de vallon. La vigne, cultivée dans les plaines sur tout le pourtour du massif, est en diminution, et les friches viticoles se développent.

Présentation de la propriété

Monsieur MASSOT est l'héritier d'une propriété familiale d'une surface de plus de cent hectares. Il a constitué,

avec d'autres parents, un groupement forestier dénommé "groupement forestier de l'Abeille".

Pour faire face à l'abandon des terres autrefois pâturées, à la reconquête des terrains par la forêt, et aux risques d'incendie, le groupement a décidé :

- de reconstituer des espaces boisés à valeur sylvicole élevée,
- d'entretenir les landes et garrigues proches, pour prévenir les risques d'incendies.

Après l'incendie d'une partie du domaine en 1987, le groupement a décidé d'effectuer des travaux de reboisement sur une quarantaine d'hectares. Il a alors sollicité les aides techniques des services forestiers de l'Etat. Un projet a été monté avec la DDAF du Gard comme Maître d'œuvre et avec des financements PIM puis contrat de plan Etat-Région.

Aujourd'hui, la composition de la surface forestière est :

- 40 ha reboisés,
- 20 ha de taillis de Chêne vert,
- 20 ha de bois et taillis de Chêne blanc,
- 30 ha en landes et parcours.

Technique de reboisement

Dans un premier temps, de gros travaux de nettoyage des bois brûlés ont été réalisés. Des tas de bois calcinés non évacués attestent de ces travaux de préparation. Les plantations ont été ensuite effectuées entre 1988 et 1990 dans les zones de garrigue après décapage et sous solage (défoncement à 40 cm) dans des sols peu profonds et très caillouteux. La densité de plantation est de 1 100 plants par hectare.

Les objectifs fixés à ces plantations sont :

- création d'une futaie résineuse (70 % des plants utilisés sont des résineux),
- accompagnement en sous-étage de feuillus,
- maintien de la valeur patrimoniale,
- création d'une valeur marchande pour les bois produits (bois d'œuvre),
- amélioration des peuplements et protection DFCI.

Les principales essences résineuses utilisées sont : le Cèdre, le Pin Laricio, le sapin de Céphalonie, le Calocèdre, et pour les feuillus : l'Alisier, le Sorbier, le Mûrier, le Tilleul argenté, le Frêne, l'Ostrya et plusieurs Erables.

Pour la réussite de ce projet, M. MASSOT a pu s'investir en totalité car il est à la retraite, mais il a pu bénéficier également de l'aide de sa famille (main d'œuvre importante) pour les plantations, entretien et même arrosage des plants en période estivale.

Mise en place du projet pastoral

Rapidement, le groupement s'est aperçu de la nécessité de protéger le massif contre les incendies et notamment, la nécessité d'ouverture des espaces boisés denses périphériques aux plantations. Parallèlement, dans une commune voisine Monsieur DUPLAN, éleveur, en situation de recherche de parcours était mis en relation avec Monsieur MASSOT par l'intermédiaire des services forestiers et de la Chambre d'agriculture.

Un projet sylvopastoral, correspondant aux demandes du groupement et de l'éleveur, a donc pu être monté en 1994 par le SIME (M. DIMANCHE et L. FERRINI) et la DDAF du Gard (A. PROCHAVSKA).

Deux parcs de 20 ha chacun, clôturés en fil "High Tensible" (3 fils lisses électrifiables), ont été installés et deux points d'eau ont été aménagés, pour un coût total de 125 000 F soit 3 100 F/ha. Ces parcs ont été positionnés en bordure des pistes forestières déjà existantes. Le reste des équipements d'élevage a été simplifié au maximum : absence d'étable, ...

* Coanimateur du groupe de travail «Sylviculture»



Photo 1 : Plantations sur le Mont Bouquet

Photo SIME

Etablissement d'un calendrier de pâturage

L'éleveur possède un troupeau de 30 vaches allaitantes et 80 brebis allaitantes, mais seul un groupe de 15 bovins pâture la propriété (génisses de race Limousine et Charolaise).

Dans un premier temps, 40 ha de taillis de Chêne vert et blanc non incendiés en 1987, ont été mis en pâturage à partir de janvier 1994. Ils sont situés sur les coteaux du massif du mont Bouquet. La densité de végétation était importante à l'origine. Le pâturage a permis un débroussaillage considérable et notamment une ouverture de l'espace boisé dense, et une reconstitution d'un tapis herbacé conséquent.

La période de pâturage s'étend entre les mois de janvier et juin. L'offre pastorale a été estimée à une cinquantaine de journées pâturage par hectare, sachant que la ressource est plutôt herbacée dans les zones à Chêne blanc (Brachypode, Brôme et Fétuque ovine) et plutôt ligneuse dans les taillis de Chêne vert (rame de Chêne vert et ligneux bas consommables).

Dans un deuxième temps, pour les années à venir, il est envisagé d'élargir le pâturage à l'ensemble de la proprié-

té et notamment aux espaces reboisés afin de les débroussailler et de diminuer la combustibilité du milieu. Actuellement, seul un broyage mécanique interligne est pratiqué. La végétation herbacée sur la ligne et autour des pieds reste importante.

Résultats

- Le point de vue du propriétaire forestier

D'après M. MASSOT, seul un gros investissement en temps, de lui-même et de sa famille, a permis d'obtenir des taux de reprise après plantation élevés (80 %) et des densités de peuplement importantes (900 pieds/ha).

A terme, l'objectif fixé à la plantation devrait être atteint et comme le précise M. MASSOT, ses arrières petits enfants devraient pouvoir bénéficier d'une forêt jeune et peut-être exploitable.

Le pâturage a permis d'ouvrir le milieu et de le protéger contre les incendies. La première zone mise en pâturage directement sous la crête du Mont Bouquet permet aujourd'hui un pâturage en sous bois de qualité (zone de Chêne blanc). Le couvert herbacé est important et se renouvelle facilement du fait de la pénétration de la

lumière. La protection contre les incendies semble acquise car les zones alentours constituées de garrigue tendent à évoluer vers la pelouse à Brachypode grâce au pâturage. Aujourd'hui, pour la propriété du groupement, seul subsiste un risque d'incendie venant du Nord du massif car les techniques d'entretien y sont différentes voire inexistantes.

- Le point de vue de l'éleveur

La réussite est d'abord basée sur la compréhension et l'accueil réservé par l'agriculteur forestier à l'éleveur. Cette entente a permis de faire coexister les objectifs d'élevage et les objectifs du propriétaire forestier. Cela a permis également de réaliser certains aménagements sans pour autant bouleverser le paysage (aménagement d'une source et d'une retenue collinaire).

L'encadrement des services techniques et les conseils prodigués ont permis ensuite de réaliser des aménagements à moindre frais. Les coûts sont peu élevés du fait du peu d'investissements réalisés au départ, de la proximité de l'exploitation d'élevage (moins de 15 km), de la rusticité des animaux et de la configuration du site.

Concernant le pâturage : après un an de pâture, la qualité fourragère du couvert herbacé s'est accrue. Les zones de buisson et de sous bois ont été nettoyées par les animaux. Actuellement, il y a peu de refus et les espèces de lumière réapparaissent (Brôme, Fétuque, ...). Il y a donc reconstitution de terrains paturables.

A terme, mais cela est réalisable rapidement car les arbres sont suffisamment grands, il serait intéressant d'ouvrir l'ensemble des 110 ha au pâturage. Cette extension permettrait une protection de l'ensemble de la zone et en particulier des boisements réalisés. D'après Messieurs MASSOT et DUPLAN, la garrigue locale se prête facilement au pâturage. La végétation peut être améliorée par le pâturage et par les reboisements. La plupart des collines gardoises peuvent donc être traitées avec les mêmes techniques pour la protection contre les feux de forêts.

C.N.

■ **Commentaire**

Sur le chemin du retour, une discussion s'est instaurée entre les différents participants à la tournée afin de dresser une évaluation de la journée.

L'organisation de cette tournée est apparue équilibrée entre forêt publique et forêt privée, et la présentation de ces deux modes de gestion très différents a également été appréciée.

Dans les deux cas, les intervenants étaient d'un niveau élevé. Les descriptions techniques et les questions posées ont abordé sans complaisance, les problèmes de gestion de l'aménagement ainsi que les contraintes financières liées dans un cas à la forêt domaniale sans exploitation intensive, et dans l'autre, à la forêt privée ayant bénéficié de financements publics. La matinée a été très axée sur la botanique et les fonctions de conservation

patrimoniale et l'accueil du public et l'après-midi sur les techniques d'exploitation, les aménagements et les articulations entre reboisement et sylvopastoralisme.

Dans les deux cas, la présentation de l'historique des peuplements a permis de mieux appréhender la situation actuelle et les problématiques de gestion. Certains visiteurs ont retrouvé là des exemples bien connus.

Certains participants ont comparé la forêt de Valbonne à celle de Port-Cros. Pour eux, elle constitue un excellent musée des boisements passés ou seules quelques coupes sanitaires permettent une régénération. La principale difficulté est alors de trouver un compromis entre conservation à tout prix et une gestion pérenne.

D'autres ont fait observer que le projet de Monsieur Massot a pu être réalisé grâce à la réunion de tous les fac-

teurs favorables : volonté personnelle et passion du propriétaire, encadrement technique de qualité, bons choix du matériel végétal succédant à des moyens importants de préparation des sols.

Cette réalisation a prouvé que les reboisements en sols calcaires pouvaient être envisagés avec de bons taux de réussite. L'action DFCI confortant par ailleurs une installation de jeune agriculteur répond elle-même à une politique équilibrée d'aménagement des territoires.

En conclusion, l'alternance des contenus a rendu la tournée agréable et instructive. Certes, de nombreux thèmes n'ont pu être abordés, mais la diversité de la forêt méditerranéenne laisse la place à de nouveaux déplacements pour les colloques à venir !

Liste des participants du groupe «Sylviculture méditerranéenne»¹

Patrick AUMASSON - Office national des forêts de la Lozère

Flavio BAKOVIC

Ronald BELLEFONTAINE - CIRAD FORET

Rémi BLEYNAT

Paul BONFILS Forêt Méditerranéenne

Jean-Claude BOYRIE - Direction régionale de l'agriculture et de la forêt Languedoc-Roussillon

Catherine CARPENTIER - SEMADER

Pierre CHOILLOT - Association des Amis des arbres et du reboisement

Jean-Michel CLAUZURE - Office national des forêts

Sylvie DURRIEU - Inventaire forestier national

Jacques GAUTIER - Office National des Forêts du Gard

Claude GIOANNI - Société du Canal de Provence

Frédéric GUIBAL - CNRS / IMEP

Laurent GUILLOT - Centre forestier de la région PACA

Nabila HAMZA - Inventaire forestier national

Jean LABADIE - Conseil général du Var

Aldo LAURERI - Foresta Mediterranea

Patrick LE MEIGNEN - Parc national du Mercantour

Jean-Pierre LEGEARD - Centre d'études et de réalisation pastorales Alpes Méditerranée

Philippe MASSON - ENSAT

Cyrille NAUDY - Syndicat Intercommunal Massif Sainte Victoire

Jean-Michel NINGRE - Direction régionale de l'agriculture et de la forêt Provence-Alpes-Côte d'Azur

Tiziano PANINI

Andrea RETTORI

Michel ROLLAND - Centre Régional de la Propriété Forestière de Vaucluse

Jean SANTELLI - Office national des forêts du Var

Thierry SARDIN - Office national des forêts (84)

Jocelyne SENEQUIER - Mairie de la Garde Freinet

Nathalie SUBOTSCHE - Laboratoire de la montagne alpine

Nathalie TAUZIN - Association Ginkgo Var

Thomas THIERSCHMANN

Régis VIDAL - Forêt Méditerranéenne

1- Les coordonnées complètes des participants de l'ensemble de la manifestation se trouvent p. 284.